

## Communiqué de presse

Jeudi 2 avril 2009

# Préserver la concurrence dans le transit alpin

## Réaction au choix de partenaires pour CFF Cargo

**Aux yeux d'economiesuisse, le partenariat éventuel de CFF Cargo avec une grande société ferroviaire européenne ne doit pas affaiblir la concurrence dans le transport ferroviaire de marchandises. Le cas échéant, les coûts du transport risqueraient d'augmenter, les offres innovantes de se faire rares et la qualité des services de baisser. Cela nuirait à la place économique.**

En recherchant d'éventuels partenaires, les CFF font un pas en vue de l'assainissement de CFF Cargo, ce dont economiesuisse se félicite. Un partenariat permettrait d'améliorer la compétitivité du rail par rapport à la route et contribuerait dans une large mesure à transférer le trafic de la route au rail. Le partenariat doit être durable et irréprochable du point de vue de la loi sur les cartels.

Maintenir la concurrence qui s'est développée ces dernières années en matière de trafic ferroviaire des marchandises à travers les Alpes est une priorité. Les clients des chemins de fer peuvent désormais choisir entre plusieurs prestataires et bénéficier d'offres innovantes et attrayantes en termes de prix. Le trafic ferroviaire de marchandises a ainsi gagné en attractivité et enregistré une très forte croissance, en particulier dans le trafic combiné (+ 75 % entre 2000 et 2007). La concurrence est un facteur de croissance décisif ; elle doit être maintenue dans l'intérêt de la politique de transfert voulue par le législateur.

À ce titre, l'examen de la liste des partenaires possibles suscite des questions. Un rapprochement de CFF Cargo avec son principal concurrent DB et son partenaire BLS Cargo remettrait en question l'évolution positive de ces dernières années. De tels partenariats aboutiraient à une part de marché de plus de 90 %, ce qui équivaudrait à un retour à une situation de monopole. Dans ce cas, des exigences essentielles en ce qui concerne le choix d'un partenaire ne seraient pas satisfaites : cette solution affaiblirait le rail par rapport à la route, ne répondrait pas à l'objectif de transfert et serait discutable du point de vue du droit de la concurrence.

Les CFF doivent se concentrer sur la recherche de solutions qui ne menacent pas la concurrence dans le trafic ferroviaire et qui vont dans le sens de la politique de transfert. « Le cas échéant, il faut s'attendre à ce que les coûts du transport augmentent, les offres innovantes se fassent plus rares et la qualité des services baisse. Cela affaiblirait inutilement la place économique, en général, et les entreprises exportatrices, en particulier », a déclaré Urs Näf, responsable ad interim des questions d'infrastructures. Il existe des partenaires qui satisferaient les exigences de politique de transport et apporteraient une vraie valeur ajoutée à CFF Cargo.

Pour tous renseignements :

Jan Perret-Gentil, téléphone : 044 421 35 14, [jan.perret-gentil@economiesuisse.ch](mailto:jan.perret-gentil@economiesuisse.ch)